



**ACCUEIL DE LOISIRS  
SIVOS MONTFERRAND  
LE CHATEAU / THORAISE  
2026/2027**

**RESTAURATION SCOLAIRE  
PERISCOLAIRE  
VACANCES SCOLAIRE**

**LE GUIDE DES FRANCAS**



# CONTACTS

Nom du centre : Accueil de Loisirs SIVOS Montferrand le Château / Thoraise

Le directeur : Thomas MAUGAIN

Adresse : 45 route de Besançon 25320 Montferrand le Château

Mail : montferrandlechateau.cdl@francas-doubs.fr

Numéros de téléphone : 06 31 53 98 25 / 03 81 56 66 92

Portail famille : <https://montferrand-francas.leportailfamille.fr/>

## PERMANENCE RÉGULIÈRE DE LA DIRECTION

Lundi : 11h – 12h / 14h – 16h

Mardi : 11h – 12h / 14h – 16h

Jeudi : 11h – 12h / 14h – 16h

Vendredi : 11h – 12h / 14h – 16h

## PORTAIL FAMILLE

**Qu'est-ce que le portail famille ?** C'est un site internet personnalisé pour chaque structure FRANCAS, sur lequel chaque famille a son espace personnel (accessible avec leur mail et un mot de passe sécurisé). L'adresse du portail famille est la suivante : <https://montferrand-francas.leportailfamille.fr/>



**A quoi sert-il ?** Depuis cet espace personnel, les familles peuvent gérer leurs informations privées (numéros de téléphone, membres de la famille, fiche de santé...), créer ou annuler les réservations de restauration scolaire, périscolaire, journées loisirs et vacances scolaires, consulter et payer les factures ainsi que se tenir informer des actualités de la structure.

## CREATION D'UN DOSSIER

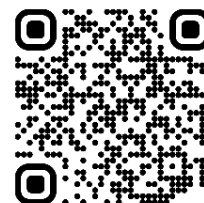
Si votre enfant n'a jamais fréquenté l'accueil de loisirs ou le périscolaire, vous devez prendre rendez-vous avec la directrice (contact mail ou téléphones).

### **LORS DU RENDEZ-VOUS, APPORTER :**

- Fiche de renseignements complétée et signée (onglet téléchargement sur le portail famille)
- Les photocopies des vaccinations,
- Le règlement intérieur imprimé et signé (onglet téléchargement sur le portail famille)
- Apporter votre numéro CAF / MSA (ou attestation QF),
- Prévoir toutes les informations nécessaires à l'établissement du dossier (adresse, mail, numéros de téléphone...)
- Assurance responsabilité 2026-2027

L'ensemble de ces documents au format papier est nécessaire à la création du dossier. Si ce dernier n'est pas complet, il ne sera pas pris en compte et un second RDV devra être pris.

Pour toutes questions concernant le fonctionnement de la structure, vous pouvez directement contacter les directeurs ou consulter le document « Le règlement intérieur » dans la rubrique Téléchargements sur le portail de la famille en flashant ce QR Code.



## RENOUVELER UN DOSSIER

Votre compte famille est déjà existant, vous devez :

1. Solder les factures non acquittées,
2. Vérifier et modifier si besoin vos informations sur la fiche de renseignement jointe ET sur votre portail famille
3. Déposer le dossier complet dans la boîte aux lettres ou en main propre.

Document à rendre :

- Les photocopies des vaccinations,
- Le règlement intérieur imprimé et signé (onglet téléchargement sur le portail famille)
- L'assurance responsabilité 2026-2027
- Fiche de renseignements complétée et signée

L'ensemble de ces documents au format papier est nécessaire au renouvellement du dossier. Tout dossier rendu incomplet ne sera pas pris en compte.

# PERISCOLAIRE ET RESTAURATION SCOLAIRE

**DATES D'OUVERTURE** : mardi 01 septembre 2026 au vendredi 02 juillet 2027

## **HORAIRES D'OUVERTURE :**

- Accueil du matin de 7h30 à 8h30
- Restauration scolaire de 12h00 à 14h00
- Accueil du soir de 16h30 à 18h30

**TARIFS en vigueur (les tarifs de l'année 2026-2027 sont susceptibles d'évoluer et vous seront communiqués prochainement) :**

	Périscolaire soir 1 (16h30 – 17h30)	Périscolaire matin / soir 2 (17h30 – 18h30)	Restauration scolaire
Tranche 1 QF de 0 à 800*	1.50 €	1.25 €	5.30 €
Tranche 2 QF de 801 à 1000*	2.00 €	1.73 €	6.10 €
Tranche 3 QF de 1001 à 1200	2.10 €	1.92 €	6.50 €
Tranche 4 QF de 1201 à 1600	2.27 €	2.09 €	7.00 €
Tranche 5 QF de 1601 à 2000	2.38 €	2.21 €	7.40 €
Tranche 6 QF de 2001 et +	2.43 €	2.26 €	7.70 €

*\*Aides au temps libres déduits*

## **RESERVATIONS ET ANNULATIONS : MODALITES ET DELAIS**

Délai pour les inscriptions/annulations de repas : 48h (hors weekends, vacances et jours fériés)

Ex : **le jeudi avant 12h pour le lundi de la semaine suivante** (sous réserve de places disponibles). Ce délai est demandé afin de réduire la quantité de repas gaspillés.

Délais pour les inscriptions/annulations en périscolaire : 1 jour ouvré

Ex : le mercredi avant minuit pour le périscolaire matin et/ou soir du vendredi suivant

**Pour toute urgence, vous pouvez contacter directement la directrice par mail ou téléphone.**

## **Informations complémentaires :**

- Pour toute absence au périscolaire non prévenue de l'enfant, la plage horaire réservée sera facturée.
- Toute absence à la restauration scolaire sera facturée. Le certificat médical ne justifiera plus l'absence.

## **PERISCOLAIRE DU MATIN**

Accueil échelonné des enfants à partir de 7h30. La journée débute en douceur avec des histoires, jeux de sociétés et activités libres avec les animateurs.

Les maternelles sont pris en charge à 8h25 par une ATSEM et les plus grands rejoignent la cour de l'école à 8h30 avec leurs enseignants.

## **PERSICOLAIRE DU SOIR**

Les animateurs vont chercher les enfants dans les classes à 16h30. Un goûter est proposé aux enfants dès la sortie des classes.

Ensuite plusieurs activités sont proposées aux enfants en fonction de la période (activité manuelle, jeux en extérieur, aide au devoir ...)

Le départ des enfants se fait de façon échelonnée jusqu'à 18h30.

## **RESTAURATION SCOLAIRE**

Le temps méridien est divisé en deux services, ce qui permet aux enfants de manger dans le calme, avec moins d'enfants en même temps dans la salle de restauration.

Voici comment fonctionnent ces temps :

- 1er service : Le premier service est composé des 3 classes de maternelles.

Il se déroule de 12h00 à 12h50, avec 4 animateurs présents.

Les enfants passent aux toilettes et se lavent les mains, puis vont s'installer dans la salle de restauration pour prendre le repas. Une fois le repas terminé, des activités sont proposées aux enfants avant de reprendre le chemin de l'école à 13h50.

- Le second service est composé des 5 classes de primaires.

Il se déroule de 12h50 à 12h45, avec 5 animateurs présents.

Le service se déroule à l'inverse du premier, avec d'abord un temps d'activité et de jeux, puis une prise du repas dans un second temps. Les enfants rejoignent leurs enseignants dans la cour à 13h50, heure d'ouverture du portail de l'école pour l'après-midi.

# VACANCES SCOLAIRES

Les programmes d'animation des vacances, ainsi que les éventuelles sorties seront envoyés par mail et/ou seront téléchargeable sur le portail famille 3 semaines avant l'ouverture.

## DATES D'OUVERTURE

L'accueil de loisirs ouvre la première semaine des vacances d'automne, d'hiver et de printemps. En ce qui concerne les vacances d'été, le centre est ouvert les 3 premières semaines de juillet et les 2 dernières semaines d'août. La structure est fermée durant les vacances de fin d'année.

## HORAIRES D'OUVERTURE

Les animateurs accueillent les enfants de 8h30 à 17h30. Une heure de garderie le matin et le soir (7h30-8h30 ou 17h30-18h30) sont possibles sur inscription via le portail famille.

Les inscriptions sont possibles en :

- Journée complète avec repas de 8h à 18h
- Journée complète sans repas de 8h-12h et de 14h-18h

## RESERVATIONS ET ANNULATION : MODALITES ET DELAIS

Les réservations se font uniquement par le biais du portail famille. Les délais de réservation et d'annulation sont de 10 jours avant le début de la période de vacances (hors jours ouvrés).

## LES ACTIVITES

L'équipe d'animation propose un thème par semaine et crée son programme en fonction de ce dernier. Elle veille également à proposer des activités variées (et adaptées aux capacités des petits et des grands) afin que chaque enfant s'épanouisse et s'approprie le programme. Les enfants peuvent également, pendant les vacances, être force de proposition afin d'être acteur de leurs vacances.

## L'accueil des enfants en situation de handicap

De par les locaux à disposition, la structure est accessible aux personnes en situation de handicap. Un temps d'échange spécifique avec la famille en amont de l'accueil est réalisé pour identifier les besoins et les adaptations qui seraient nécessaires pour l'accueil de l'enfant. Afin de permettre un

accueil le plus adapté et inclusif possible, l'équipe peut ensuite s'appuyer sur les conseils de la coordinatrice Francas chargée de mission inclusion pour organiser l'aménagement des lieux et des activités, mais aussi sur le Pôle Ressources Handicap 25.

**TARIFS en vigueur (les tarifs de l'année 2026-2027 sont susceptibles d'évoluer et vous seront communiqués prochainement) :**

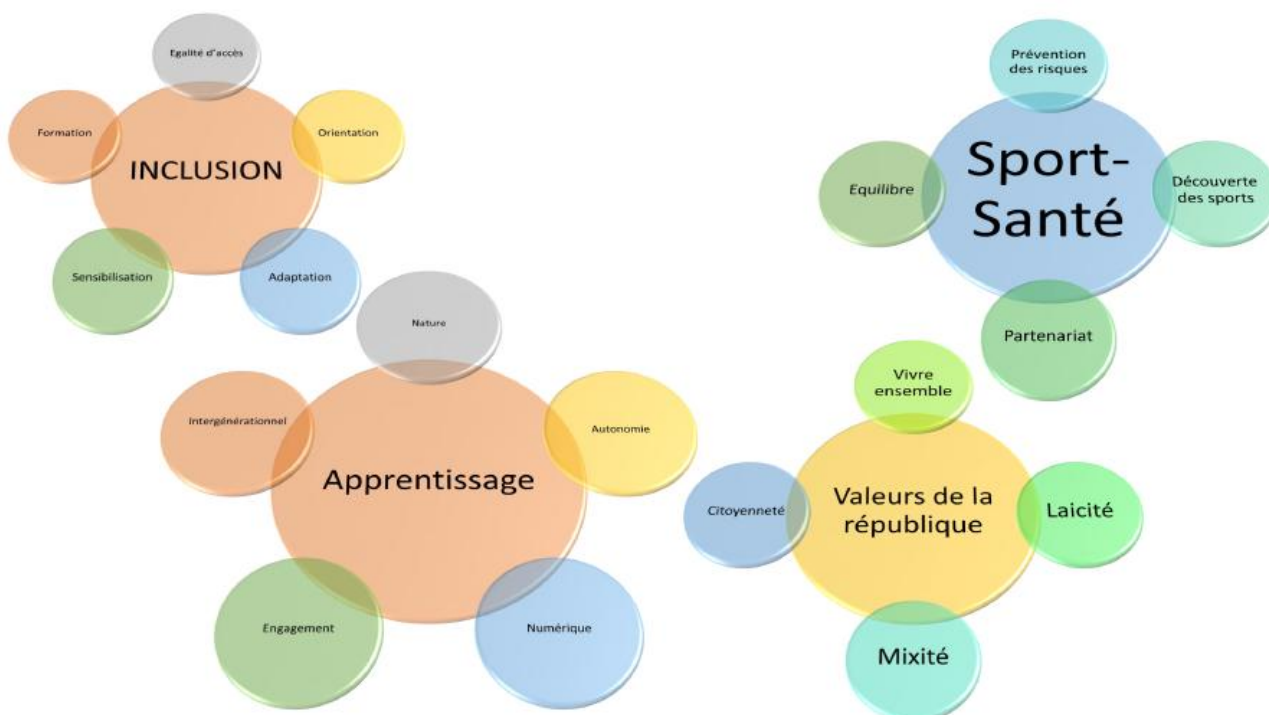
Quotient Familial	Communes Montferrand - Thoraïse		Communes extérieures	
	Journée complète sans repas	Journée complète avec repas	Journée complète sans repas	Journée complète avec repas
0 - 800	8.42 €	12.42 €	11.73 €	16.86 €
801 - 1000	11.90 €	16.40 €	15.74 €	20.87 €
1001 - 1200	12.30 €	17.30 €	16.20 €	21.33 €
1201 - 1600	12.76 €	17.89 €	16.73 €	21.86 €
1601 - 2000	13.07 €	18.20 €	17.08 €	22.21 €
2001 - 9999	13.33 €	18.46 €	17.37 €	22.50 €

# PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

« Les Francas », est une association de mouvement d'éducation populaire, complémentaire à l'école publique ayant pour but de favoriser le développement de l'enfant, lui faire acquérir de l'autonomie, le former à être un citoyen et le faire participer à des activités individuelles et collectives. Les valeurs que nous défendons avec les Francas du Doubs sont entre autres : la citoyenneté, la solidarité, la laïcité et l'accès aux loisirs pour tous.

Le projet éducatif se décline en 4 axes et autour de 14 valeurs fondamentales de l'éducation populaire et 17 objectifs de développement durable. L'équipe d'animation s'appuie sur tous ces éléments afin de construire son projet pédagogique pour le périscolaire et pour toutes les vacances scolaires. Vous pourrez retrouver les différents projets pédagogiques dans l'onglet téléchargement du portail famille.

## Les axes éducatifs :





# FRAIS DE DOSSIER

L'inscription aux services périscolaires et extrascolaires est subordonnée à la constitution d'un dossier administratif complet.

À ce titre, des frais de dossier, correspondant aux coûts de gestion administrative (traitement, vérification et suivi des inscriptions), sont demandés à chaque famille.

Leur montant est fixé chaque année par le conseil d'administration de l'association des Francas du Doubs.

Ces frais, d'un montant de 10 € par famille et par année scolaire, sont facturés une seule fois, lors de la première facturation suivant l'inscription.

Les frais de dossier restent acquis à la structure et ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement, y compris en cas de désistement ou de fréquentation partielle des services.

# FOURNISSEUR DE REPAS

La SCOP Carte Blanche, basée à Besançon, fournit les repas de la restauration scolaire et l'accueil de loisirs.

Les repas sont livrés la veille et sont réchauffés dans notre cuisine par l'agent de service. Les repas commandés sont répartis en 5 composants, c'est-à-dire une entrée, un plat, un produit laitier, un dessert et du pain.

Les menus sont à retrouver sur le Facebook et affichés à l'entrée du centre.

# FACTURES ET REGLEMENTS

Les factures sont envoyées sur le portail famille au plus tard le 05 du mois suivant. Les règlements peuvent être effectués par carte bancaire via le portail famille, chèque bancaire, virement (envoi du RIB sur demande) ou par espèces, CESU ou ANCV (contacter la directrice pour connaître les modalités).

La CAF finance les accueils collectifs de mineurs qui, en contrepartie, doivent adapter leurs tarifs en fonction du Quotient Familial des familles. Il est impératif de bien renseigner votre numéro d'allocataire CAF dans votre dossier du portail famille afin que la directrice de l'accueil puisse prendre connaissance de votre QF et appliquer les tarifs y correspondant.

# SANTE DES ENFANTS

Les enfants ne sont pas autorisés à prendre seuls un médicament. Pour les enfants ayant un traitement médical permanent ou un problème chronique, le cadre d'un P.A.I est vivement recommandé. Pour un traitement temporaire, l'équipe d'animation n'administrera aucun médicament sans l'ordonnance du médecin à jour et une autorisation écrite de votre part.